REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/232

Objet : Travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 07/11/2024 par l'EURL QUEMION, agissant pour le compte de M. BERTIN Jean-Marc, en vue d'occuper le domaine public rue Lafayette, rue des Tisserands et rue Victor Hugo afin d'effectuer des travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 20/11/2024 au 22/11/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : L' EURL QUEMION est autorisée à occuper le domaine public rue Lafayette, rue des Tisserands et rue Victor Hugo, afin d'effectuer des travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 20/11/2024 au 22/11/2024.

Article 2 : Des places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 7 novembre 2024

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (GERS)